

TÉLÉPHONIE MOBILE

La couverture s'étend à 14 nouvelles communes

D'ici fin 2009, 14 nouvelles communes, jusqu'alors desservies par aucun opérateur, devraient être couvertes par les réseaux de téléphonie mobile. En effet, sept pylônes vont être installés, dont quatre sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général. Bien que la téléphonie mobile ne relève pas de ses missions obligatoires, le Conseil général de l'Aube s'est impliqué, dès 2003, dans la diminution des zones d'ombre.

■ Les 14 nouvelles communes sont : Bernon, Coussegrey, Lignières, Avon-la-Pèze, Bercenay-le-Hayer, Bourdenay, Dampierre, Vaucogne, Buxières-sur-Arce,

Chervey, Fontette, Verpillières-sur-Ource, Ville-sur-Arce, Colombé-la-Fosse. Liste établie par la préfecture de région.

■ Le Conseil général a également relayé et soutenu auprès de la préfecture les demandes d'autres communes qui pâtissent d'une couverture insuffisante.

■ Coût de chaque installation : environ 120 000 euros, financés par le Conseil général à hauteur de 30 %, le reste étant à la charge de l'État et de l'Europe.

RÉCUPÉRATION

Foyer aubois : nouvelle adresse



Tous les fidèles de la "récup" connaissent déjà l'adresse. En déménageant à La Chapelle-Saint-Luc, le Foyer aubois a doublé sa surface de vente. Sur 2 000 m², tout est plus visible : meubles, livres, CD, vêtements,

vaisselle, bibelots, bricolage, vélos, tableaux, jeux et jouets...

La dépose des objets reste à Saint-Julien-les-Villas, avec une benne accessible 7 jours sur 7 en journée.

■ Foyer aubois. ■ Dépose : 52, rue René-Gillet, Saint-Julien-les-Villas. Tél. : 03 25 82 01 87. ■ Vente : 7, rue Archimède, ZI des Vignettes, La Chapelle-Saint-Luc. Du mercredi au samedi, de 14 heures à 18 h 30.



Expo sculpture : spécial enseignants

Arts plastiques, histoire, français... Il y a tant de matière à exploiter autour de l'exposition Le beau XVI^e - chefs-d'œuvre de la sculpture en Champagne, qui se tiendra à Troyes, du 18 avril au 25 octobre 2009.



À SAVOIR

- Visite gratuite pour élèves et enseignants.
- Transport des classes de 5^e de l'Aube financé par le Conseil général.
- Contact : Malika Boumaza. Tél. : 03 25 42 52 85.
- Espace enseignants : dès fin janvier sur www.sculpture-champagne.fr (documentation et réservations).

FORMATION NOUVELLE

Faire de la sécurité et de la prévention son métier

Le lycée professionnel Jeanne-Mance (Troyes) propose un bac pro "sécurité prévention" en alternance, en partenariat avec le Service départemental d'incendie et de secours de l'Aube (Sdis). Ce diplôme de niveau IV se prépare en deux ans. Il ouvre aux métiers de la sécurité civile, publique ou privée. Le cursus

comprend notamment 40 heures de formation pour l'activité police et 300 heures pour celle de sapeur-pompier. « Les lycéens seront formés comme équipier volontaire, précise le Lt-Cl Jean-Luc Perry. En parallèle, ils s'engageront en qualité de sapeur-pompier volontaire, ce qui leur permettra de parfaire leur connaissance, principalement en matière de secours aux personnes. Après trois ans d'engagement, ces volontaires pourront se présenter au concours de sapeur-pompier professionnel qui leur est réservé. »

Le Sdis souhaite aussi rendre accessible ce diplôme aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

■ Lycée Jeanne-Mance (Troyes). Tél. : 03 25 83 11 22.



Philippe Pralaud

Personnes âgées

Comment employer une aide à domicile ?

L'âge venant, vous avez des difficultés à accomplir seul(e) certaines tâches. Ou peut-être souhaitez-vous seulement vous simplifier la vie ? Trois formules d'aide à domicile sont possibles. Choisissez celle qui vous convient le mieux, en toute connaissance de cause.

1 SERVICE PRESTATAIRE : UN GAGE DE SÉCURITÉ

Vous n'avez aucune démarche à effectuer. Le service prestataire se charge de tout et met quelqu'un à votre disposition. Et c'est au service prestataire que vous réglez votre participation financière personnelle.

2 EMPLOI DIRECT : MOINS CHER, MAIS CONTRAIGNANT

C'est vous l'employeur, et vous en assumez la responsabilité. Vous accomplissez toutes les démarches et toutes les formalités, et vous payez le salaire et les charges. Le recours au dispositif Chèque emploi service universel (Cesu) peut vous soulager de la rédaction du bulletin de salaire et du versement des charges sociales.

3 SERVICE MANDATAIRE : UN COMPROMIS

C'est vous l'employeur, et vous en assumez la responsabilité. Vous payez le salaire et les charges. Mais le service mandataire peut accomplir pour vous certaines démarches (recherche d'un[e] salarié[e] ou d'un[e] remplaçant[e]) et vous soulager des formalités : contrat d'embauche, bulletin de paie, arrêt de travail, licenciement.



Information et bon choix

En coordonnant les différentes actions dans le cadre du schéma gérontologique départemental, le Conseil général souhaite faciliter la vie des personnes âgées et les informer, pour les aider à faire les meilleurs choix. Il est aussi l'un des financeurs de l'aide à domicile. Pour savoir précisément ce que vous pouvez attendre d'une aide à domicile, pour connaître la liste des services mandataires et prestataires habilités dans le cadre de l'Apa ainsi que les possibilités d'aides financières, contactez la Direction départementale des actions médico-sociales.

- Direction Personnes âgées - Personnes handicapées Tél. : 03 25 42 48 82.
- Une aide à domicile pour les plus de 60 ans. Guide gratuit. Prochainement disponible.

ÉCLAIRAGE

■ QUELS SERVICES ATTENDRE DE L'AIDE À DOMICILE ?

- Une personne se rend à votre domicile et peut vous aider à accomplir divers actes de la vie quotidienne : lever, toilette, entretien du linge, ménage, courses, préparation et prise des repas.
- L'aide à domicile, c'est aussi pouvoir se faire accompagner pour une sortie ou pour régler certaines démarches administratives. Quel que soit votre besoin, trois formules s'offrent à vous pour vous faire aider.



Pierre Côté/AC/Feelphoto.com

LES AVANTAGES DU CESU : un accès facilité aux services à la personne, avec moins de paperasserie ; une prise en charge partielle ou globale des coûts.

EN BREF

SOLIDARITÉ

Donner son sang
Vous êtes majeur(e) et âgé(e) de moins de 65 ans. Pourquoi ne pas donner votre sang ? La consommation de produits sanguins est en hausse constante : prise en charge de plus en plus précoce des patients, greffes, maladies du sang, chirurgie



cardio-vasculaire et allongement de la durée de vie... Un homme peut donner cinq fois par an ; une femme, trois fois.
■ Tél. : 03 25 75 15 17. www.dondusang.net

À la rencontre des personnes en détresse
Responsable du Samu social sur l'agglomération troyenne,

la Croix-Rouge recherche des bénévoles afin d'aller à la rencontre des personnes en situation de précarité. Jusqu'au 31 mars : 5 à 6 sorties par semaine, le soir (de 20 heures à minuit), avec un travailleur social.
■ Tél. : 03 25 76 16 08.

SANTÉ

Attention au monoxyde de carbone
Le monoxyde de carbone, gaz asphyxiant, incolore et inodore, cause 6 000 intoxications et 300 décès par an. Parce que l'émanation de ce gaz résulte souvent du mauvais fonctionnement des appareils de chauffage, n'oubliez pas

d'entretenir ces équipements et de ramoner les cheminées. Ne bouche pas les orifices de ventilation. Aérez. Maux de tête, vertiges, engourdissements, nausées et perte de connaissance sont les premiers signes d'intoxication.

■ Appelez le 18 ou le 112 (depuis un portable).



Cécile Eberhard

MODE DE GARDE

Trouver une assistante maternelle sur le Net
Parents, vous recherchez une assistante maternelle, près de chez vous, afin de garder votre jeune enfant pendant vos heures de travail ?

■ Connectez-vous sur le site www.cg-aube.com/assmat